



Résidences Boussac
Ensemble partageons la vie

Association loi 1901 à but non-lucratif

Siège Social : 11 rue Aristide Briand 88000 EPINAL



Rapport d'activité **2024**

SOMMAIRE

1. LES PERSONNES ACCUEILLIES	1
1.1. Les entrées et les sorties	1
1.1.1. Les admissions	1
1.1.2. Les sorties	1
1.1.3. La liste d'attente	2
1.2. Le profil des personnes accueillies	2
1.2.1. Répartition Hommes/Femmes	2
2. Données relatives aux classes d'âge	3
2.1.1. Typologie du handicap	3
2.1.2. Ancienneté	4
2.1.3. Mesures de protection	5
2.2. Données relatives à l'activité	5
2.2.1. L'absentéisme	5
2.2.2. Les journées réalisées	6
3. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	6
3.1. Construction et mise en œuvre des projets	6
3.1.1. Rappel méthodologique	6
3.1.2. Bilan de l'année	6
3.1.3. L'identification des besoins individuels	7
3.2. Les accompagnements au service des projets individualisés	7
3.2.1. L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	7
3.2.2. L'accompagnement à la vie affective	7
3.2.3. Les relations avec la famille et l'entourage	7
3.3. Les activités au service des projets individualisés	8
3.3.1. Les activités artistiques et culturelles	8
3.3.2. Les activités motrices	9
3.3.3. Les activités de maintien des acquis	9
3.4. L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés	10
3.4.1. Exercice à la citoyenneté et inclusion	10
3.4.2. Les partenariats au service des projets individualisés	10
3.5. Le soin et le prendre soin	12
3.5.1. Les actions autour du bien-être	12
3.5.2. La prévention et l'accès aux soins	12
3.5.3. Le circuit du médicament	13
3.6. L'accès aux soins spécialisés	13

3.6.1.	L'accompagnement psychologique	13
3.6.2.	L'accompagnement psychiatrique	13
4.	PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT	14
4.1.	Les partenariats spécifiques.....	14
4.1.1.	Les partenariats de santé	14
4.1.2.	Le partenariat technique	14
4.2.	L'inscription dans le réseau.....	14
4.2.1.	La MDPH	14
4.2.2.	Les groupes de travail sur le département.....	15
5.	L'EXPRESSION DES USAGERS	15
5.1.	Le conseil de vie sociale	15
5.2.	Les enquêtes de satisfaction	15
5.3.	Les groupes de parole ou d'expression	16
6.	LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	16
6.1.	Les fêtes	16
6.2.	Les évènements.....	17
6.3.	Les manifestations	19
7.	LES RESSOURCES HUMAINES	20
7.1.	L'organigramme	20
7.2.	Ancienneté et pyramide des âges des salariés.....	21
7.3.	L'encadrement	22
7.4.	Les mouvements de personnels.....	22
7.5.	L'absentéisme et la politique de remplacement.....	22
7.6.	L'accueil des stagiaires	22
7.7.	La politique de formation.....	23
7.8.	Les instances représentatives du personnel	23
7.9.	L'analyse des pratiques professionnelles	23
8.	LA DEMARCHE QUALITE	24
8.1.	La gestion des risques	24
8.2.	Outil de pilotage.....	24
8.2.1.	Le logiciel Netvie.....	24
8.3.	Les évaluations réalisées.....	25
9.	LES INVESTISSEMENTS	26
10.	ANNEXES.....	28
	Questionnaires de satisfaction des résidents.....	28
	Questionnaires de satisfaction des familles/représentants légaux	31

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

Organisme gestionnaire	Résidences Boussac
Président du conseil d'administration	Colette MARCHAL
Le siège social	Le siège social est situé au 11 rue Aristide Briand 88000 Epinal Le siège social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, l'interface entre le stratégique (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) et l'organisationnel (les Etablissements et services). Il garantit la mise en œuvre de l'objet social de l'Association et la cohérence des projets institutionnels. Sous la responsabilité de son directeur général, le siège assure les services supports de paie, de comptabilité et de ressources humaines. Directeur général : Emmanuel MULLER
Raison sociale	Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent »
Adresse	26 rue de l'hôpital 88420 MOYENMOUTIER
Coordonnées	Tél : 03 29 41 54 48 Fax : 03 29 42 02 05
SIRET	452 139 561 000 32
Type d'établissement	Etablissement médico-social : Foyer d'Accueil Spécialisé
Nature juridique de la structure	Association à but non lucratif : Résidences Boussac
Autorisation	01/02/2004 renouvelée le 27/02/2019 pour 15 ans
CPOM	Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé pour la période 2019-2023 (en attente de renégociation)
Code FINESS entité juridique AMAMB	88 078 54 49
Code FINESS établissement	88 078 36 59

Code NAF	87.20A - Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
Catégorie de bénéficiaires	Adultes en situation de handicap psychique et/ou psychiatrique
L'établissement et son personnel	Salariés en 2024 en ETP <u>Service Administratif</u> 1 ETP directeur d'établissement : Marie-Isabelle PARROTTA 0,75 ETP secrétaire <u>Service Hôtelier</u> 1 ETP agent de collectivité référent 3 ETP agents de collectivité 2 ETP surveillants de nuit <u>Service Equipe éducative</u> 1 ETP coordinatrice médico-sociale 10,89 ETP AMP/AES 0,40 ETP Moniteur éducation physique <u>Service Soins</u> 0,20 ETP Psychologue

1. LES PERSONNES ACCUEILLIES

1.1. LES ENTREES ET LES SORTIES

L'effectif au 31/12/2024 est de 36 résidents en accueil permanent, 4 personnes en accueil de jour et 1 personne en accueil temporaire.

1.1.1. LES ADMISSIONS

En 2024, quatre nouveaux résidents ont été admis au Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » en hébergement permanent, suite à une réorientation dans un autre établissement médico-social pour chacun des résidents sortants. Un nouveau résident a également été admis en accueil de jour en 2024 suite à la réorientation d'un résident vers une autre structure médico-sociale.

1.1.2. LES SORTIES

- *Mouvement*

	Accueil permanent		Accueil de jour		Accueil temporaire		Total	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 31/12(a)	36	36	4	4	1	1	41	41
Entrées dans l'année (b)	3	4	0	1	24	39	27	44
Sorties définitives de l'année (c)	3	4	0	1	24	39	27	44
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b-c)	36	36	4	4	1	1	41	41
File active de l'année	36	36	4	4	25	39	68	85

- *Sortants*

Motif de sortie	Accueil permanent	
	N-1	N
Décès au sein de L'établissement	0	0
Hospitalisation (y compris si décès)	2	0
Autre établissement médico-social	1	4
Total	3	4

1.1.3. LA LISTE D'ATTENTE

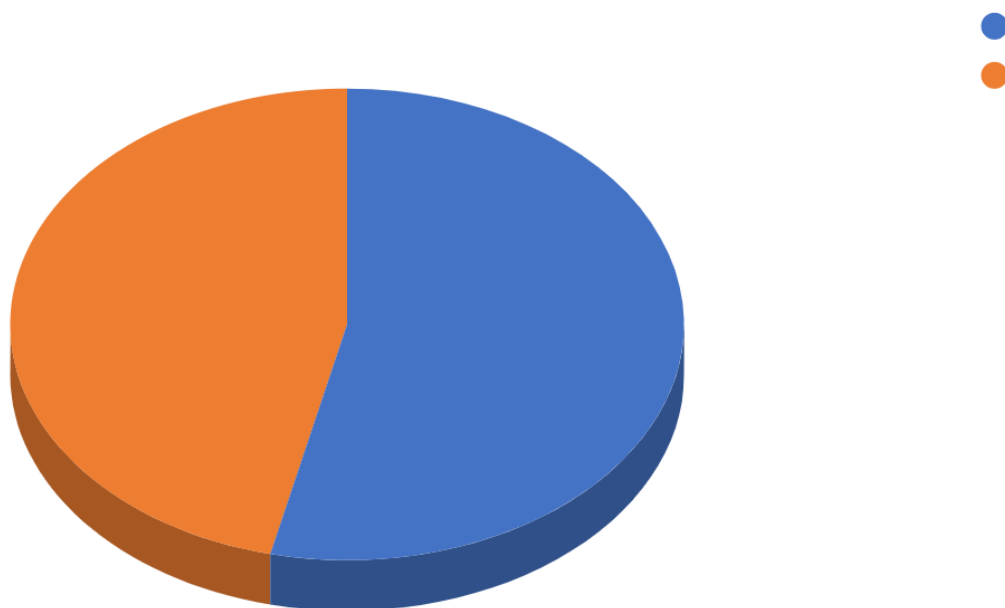
Depuis quelques années, la gestion de la liste d'attente se réalise à partir de Via Trajectoire, logiciel administré par la MDPH (Maison Départementale pour la Personne Handicapée). Au 31/12/2024, il y a 10 personnes sur la liste d'attente. Toutes les personnes sont originaires du secteur de la Déodatie.

Une commission d'admission se réunit également une fois par an pour déterminer et prioriser les accueils futurs, si une place venait à être disponible.

1.2. LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

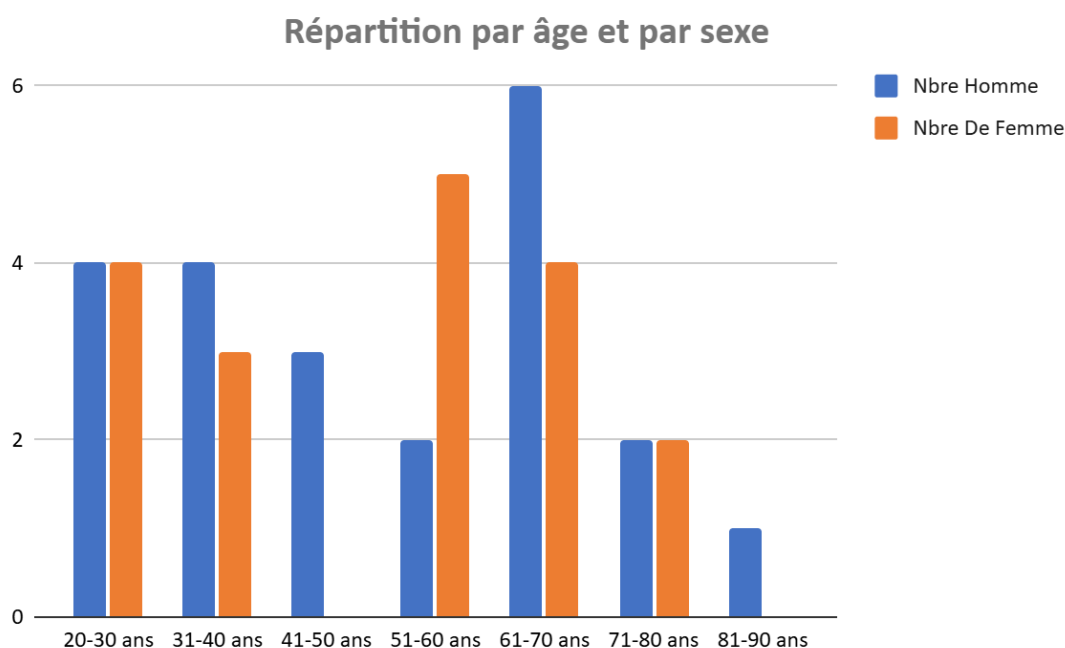
1.2.1. REPARTITION HOMMES/FEMMES

La répartition Hommes/Femmes



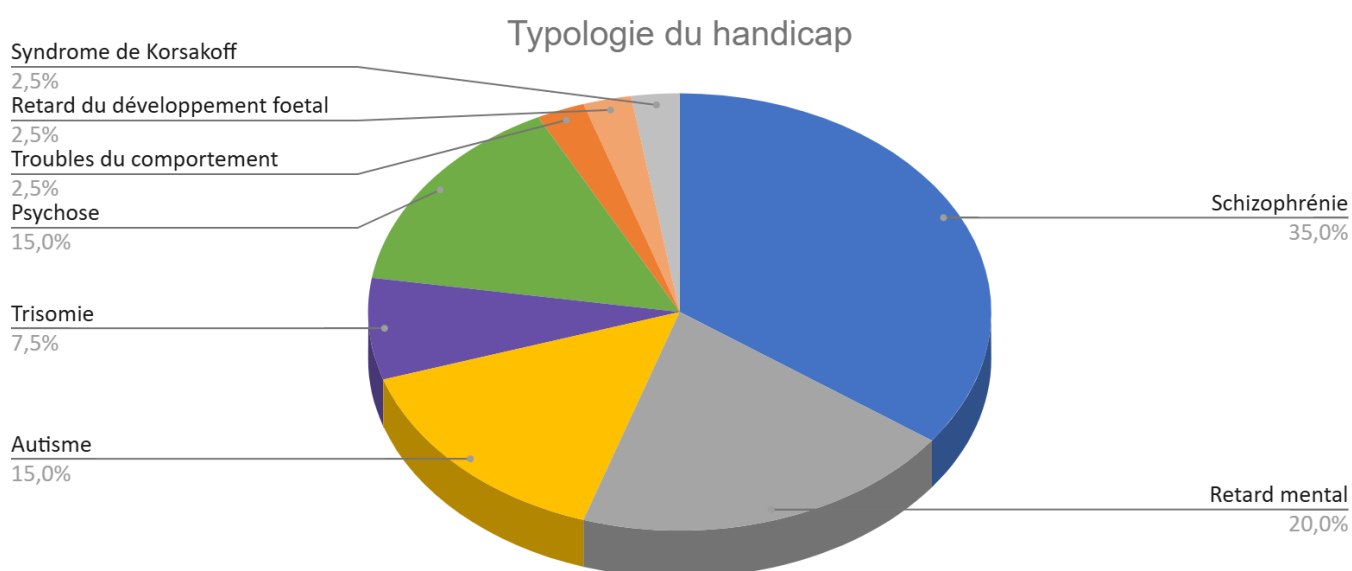
Sur les 40 personnes accueillies en 2023 (hors accueil temporaire) : 22 sont des hommes et 18 sont des femmes.

2. DONNEES RELATIVES AUX CLASSES D'ÂGE



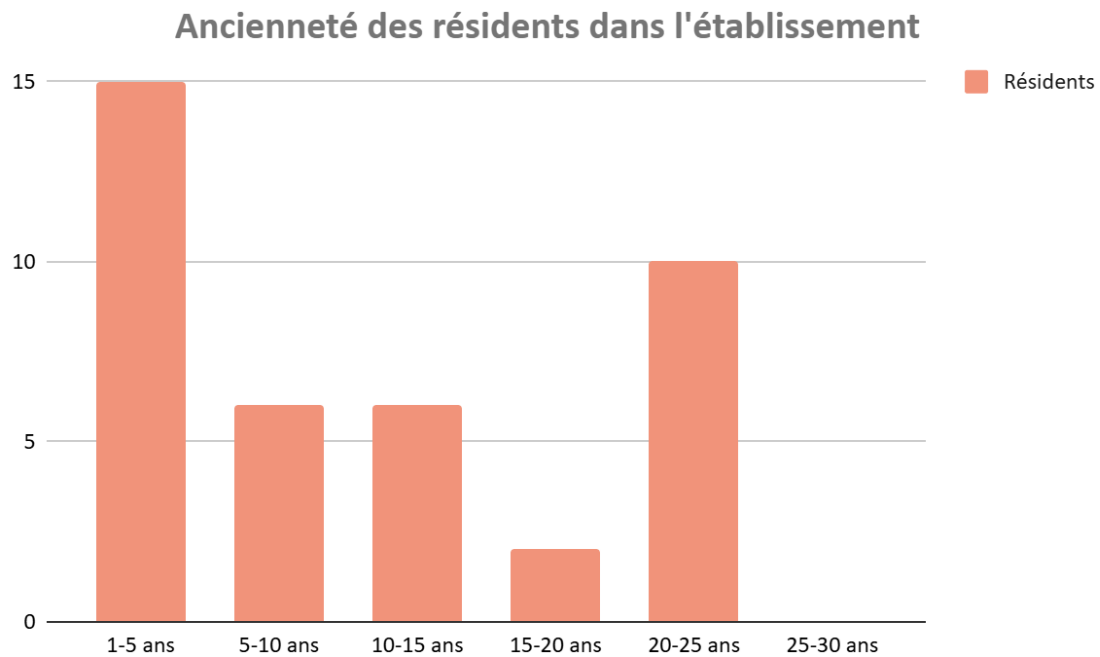
La moyenne d'âge des hommes accueillis de façon permanente et en accueil de jour est de 52,18 ans et celle des femmes est de 49,22 ans. La moyenne d'âge toutes catégories confondues est de 50,8 ans. La tranche d'âge la plus élevée est celle des 61-70 ans avec 6 hommes et celle des 51-60 ans qui compte 5 femmes.

2.1.1. TYPOLOGIE DU HANDICAP



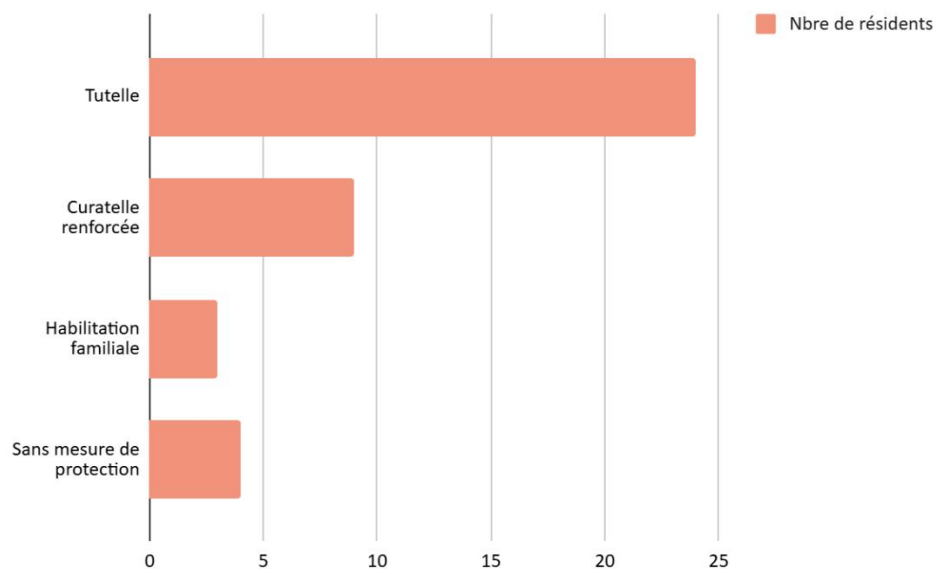
Les pathologies, les plus rencontrées au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » sont la Schizophrénie (35%), le retard mental (20%) et la psychose (15%). Les autres pathologies que l'on peut trouver sont la trisomie (7,5%), l'autisme (15%) et les troubles du comportement (2,5%).

2.1.2. ANCIENNETE



Du point de vue de l'ancienneté, nous pouvons observer une présence des résidents en moyenne entre 1 an et 5 ans, mais également entre 20 ans et 25 ans. Bien souvent, une fois les résidents admis en hébergement permanent au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », la durée moyenne de séjour est de 14,8 ans.

2.1.3. MESURES DE PROTECTION



Les personnes accompagnées au 31/12/2024 (hors accueil temporaire), n'ont pas toutes une mesure de protection. 24 résidents bénéficient d'une mesure de tutelle, 9 sont sous curatelle renforcée, 3 personnes ont une habilitation familiale et 4 résidents n'ont aucune mesure de protection. Pour ces 4 résidents sans mesure de protection, ce sont des personnes de l'entourage qui s'occupent des documents administratifs et des affaires courantes.

2.2. DONNEES RELATIVES A L'ACTIVITE

2.2.1. L'ABSENTEISME

	N-1			N		
	Nbre de Journées	Nbre de séjours	Nbre de résidents Concernés	Nbre de Journées	Nbre de séjours	Nbre de résidents Concernés
Séjours adaptés	15	3	3	8	2	2
Sorties en familles	233	55	8	284	74	11
Vacances en familles	237	20	12	203	26	9
TOTAL	485	78	23	495	102	22

En 2024, le nombre de journées de vacances et de sorties en familles, notamment les Week end, a augmenté de manière significative. Les nouvelles personnes accueillies, sont jeunes et retournent quasiment tous les Week end dans leur famille, ainsi que pendant les vacances.

2.2.2. LES JOURNEES REALISEES

	Accueil permanent		Accueil de jour		Accueil temporaire		Total	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	36	36	4	4	1	1	41	41
Capacité installée	36	36	4	4	1	1	41	41
Nombre de jours d'ouverture	365	366	251	251	365	366	365	366
Journées prévisionnelles	13140	13176	1004	1008	365	366	14509	14550
Journées réalisées	13077	13039	825	852	300	312	14202	14203
Taux d'occupation	99%	99%	82,00%	84%%	82%	85%%	98,00%	97,61%%

3. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

3.1. CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

3.1.1. RAPPEL METHODOLOGIQUE

Le projet personnalisé est un document définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social du résident. Le projet personnalisé est rédigé sous forme contractuelle en impliquant le résident lui-même. Le projet personnalisé est pour chaque résident la traduction opérationnelle du projet d'établissement : c'est un processus qui identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie. Il précise également les modalités d'évaluation de la situation de la personne.

Puis, au bout de 6 mois, un bilan du projet personnalisé est réalisé afin de revoir les objectifs et de les réactualiser si besoin. Ce bilan donne lieu, également, à une réunion où sont invitées à nouveau les différentes personnes concernées par la réactualisation du projet personnalisé.

3.1.2. BILAN DE L'ANNEE

En 2024, 36 projets personnalisés ont été réalisés et mis en œuvre. L'objectif étant qu'en 2025 l'ensemble des projets personnalisés soient réévalués et remis à jour.

3.1.3. L'IDENTIFICATION DES BESOINS INDIVIDUELS

Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses illusions, ses compétences sociales, son histoire. Les professionnels du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » visent la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie en la rédaction du projet personnalisé. L'écriture d'un projet personnalisé entraîne la mobilisation de l'équipe pluriprofessionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement (analyse des pratiques, démarche d'évaluations, écrits professionnels, réunion de projet).

Au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », chaque projet personnalisé est finalisé par une réunion où sont invités tous les acteurs qui gravitent autour du résident. (Famille, référent, psychologue, IDEL, coordinatrice médico-sociale, direction, et tuteur...)

3.2. LES ACCOMPAGNEMENTS AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISÉS

3.2.1. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le rythme régulier et le respect des habitudes de vie des résidents participent à l'équilibre de la personne accueillie. L'accompagnement du résident dans les actes de la vie quotidienne correspond, au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », à la première étape du projet individualisé du résident.

3.2.2. L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE

La prise en compte de l'intimité, de la vie affective et sexuelle, est une démarche éthique, déontologique qui répond également au droit à la vie privée que possède tout citoyen. Cela se traduit au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » par une réflexion permanente sur les notions complexes d'intimité et d'affectivité. Le parcours institutionnel ne permet pas aux résidents d'aborder cette dimension de leur vie. Ces notions de « vie affective » et « vie sexuelle » sont souvent considérées comme taboues par les salariés... C'est pourquoi une réflexion permanente autour de ces sujets est primordiale afin d'accompagner au mieux les résidents sur tous les aspects de leur vie.

3.2.3. LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE

La priorité est donnée au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » pour favoriser les relations des résidents avec leur entourage et leur famille. Les résidents peuvent recevoir des visites de leur familles tous les jours, du lundi au dimanche. Les familles qui le souhaitent peuvent également partager un repas avec le résident, dans un espace dédié où le résident peut être seul avec sa famille.

3.3. LES ACTIVITES AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISES

Les activités sont nombreuses au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». De l'art, du sport, des loisirs étaient au rendez-vous en 2024. Ces différentes activités sont importantes pour le bien-être des résidents. Ces activités sont souvent proposées par l'équipe sur la demande des résidents. Les résidents retrouvent les activités programmées pour la semaine au niveau du panneau d'affichage des activités.



3.3.1. LES ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Suite à la création du 2^{ème} étage en 2021, une salle d'activité manuelle a été mise en place et est très appréciée par les résidents. De nombreuses activités artistiques et culturelles sont ainsi proposées aux résidents. Les différents ateliers mis en place peuvent être du bricolage ou des arts plastiques. Grâce aux nombreux ateliers artistiques, les couloirs du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » arborent fièrement toutes les créations réalisées par les résidents. Des sorties au musée ou au cinéma sont aussi à l'affiche du planning d'activité.



Salle d'activités 2ème étage

3.3.2. LES ACTIVITES MOTRICES

Les activités physiques et sportives permettent de favoriser la mobilité et de lutter contre la sédentarité. Au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », diverses activités sont proposées comme la randonnée, le football, la piscine, les arts du cirque, la salle de musculation... En 2024, deux nouvelles activités sportives ont été mises en place suite à la demande de plusieurs résidents : la Boxe et le Tir à l'arc. Dans l'enceinte du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », les résidents ont également la possibilité de se promener sur les sentiers d'un parcours de santé en contre bas de l'établissement.



BOXE

3.3.3. LES ACTIVITES DE MAINTIEN DES ACQUIS

D'autres activités, quant à elles, privilégient le maintien des acquis. Atelier cuisine, atelier jardinage, atelier jeux de société, atelier mémoire sont au programme pour apporter un réel soutien aux acquis des résidents.



Atelier cuisine

3.4. L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT EN FONCTION DES PROJETS INDIVIDUALISES

3.4.1. EXERCICE A LA CITOYENNETE ET INCLUSION

L'ouverture de la structure sur l'extérieur est un des objectifs de la direction. Faire connaître le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » est primordial pour intégrer les résidents dans la vie de la cité. L'ouverture de l'établissement sur son environnement est devenue indispensable pour permettre aux personnes accueillies de maintenir ou de restaurer leurs liens familiaux et sociaux, et d'exercer leur citoyenneté. Cela est un des enjeux de la politique de la direction à savoir de permettre aux résidents de vivre pleinement leur citoyenneté.



Nettoyage de printemps des rues de la ville avec la municipalité

3.4.2. LES PARTENARIATS AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISES

Divers partenariats se sont poursuivis en 2024 et ont permis la mise en place d'activités au service des projets individualisés des résidents. Nous retrouvons ainsi, La chorale avec le GEM (groupe d'entraide mutuelle) de Saint Dié des Vosges, le football avec la section football adapté de l'US Raon l'Etape, la salle de musculation avec la salle fitness de Senones, l'équithérapie avec l'association Les Amis de Cartouche, la zoothérapie avec l'association Anim'au cœur.

Une nouvelle convention de partenariat a également été signée en 2024, c'est le partenariat avec la Résidence Accueil de Saint Dié des Vosges. Les résidents de la Résidence Accueil et les résidents du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » de Moyenmoutier se rencontrent une fois par mois avec un thème différent à chaque fois (jeux de société, pique-nique, bricolage, peinture etc...).



Lecture de conte à la médiathèque



Peinture avec la Résidence Accueil



Zoothérapie



Foot Adapté

3.5. LE SOIN ET LE PRENDRE SOIN

3.5.1. LES ACTIONS AUTOUR DU BIEN-ETRE

De nombreuses actions autour du bien-être du résident sont mises en œuvre au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Un espace « bien-être » est aménagé afin de proposer aux résidents des soins liés à la valorisation de l'image de soi. Soins de pédicuries, manucures, shampoing au bac, massage du visage et des mains, soins esthétiques, mise en beauté...sont autant d'actions qui peuvent être proposées par les salariées ou effectuées à la demande des résidents.

Un espace « Snoezelen » est également à disposition des résidents qui le souhaitent. Le Snoezelen est une activité vécue par les résidents dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce. C'est un espace dont le but est de créer ou recréer une ambiance agréable. En 2024, une fresque a été réalisée par un artiste peintre afin de rendre cette pièce encore plus chaleureuse et transporter les résidents vers un endroit apaisant.



Espace Snoezelen

3.5.2. LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS

La prévention est un des axes prioritaires du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Le protocole d'hygiène bucco-dentaire personnalisé des résidents est intégré dans le plan de soins de chaque résident. Les accompagnants ont un rôle d'éducation auprès des résidents pour maintenir une cavité bucco-dentaire saine, fonctionnelle et esthétique. Le brossage des dents est réalisé 3 fois par jour. Les résidents le réalisent seuls ou accompagnés s'ils en ont besoin. Afin de prévenir tous risques liés à la sphère buccale, tous les résidents ont été vus par le dentiste au moins une fois en 2024.

3.5.3. LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

Dans le cadre de la sécurisation du circuit du médicament, une convention a été passée avec une pharmacie afin que cette dernière prépare une fois par semaine les piluliers des résidents. En ce qui concerne la distribution des médicaments, ce sont des cabinets d'infirmiers libéraux qui assurent cette mission. Les cabinets infirmiers s'occupent également du suivi des soins des résidents : pansement, insuline, aérosol, soins de sonde urinaire...etc.

3.6. L'ACCES AUX SOINS SPECIALISES

3.6.1. L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Depuis septembre 2023, le poste de la psychologue est vacant. Afin de combler l'absence de la psychologue, un partenariat a vu le jour avec une psychologue libérale qui vient au Foyer les mardis matin tous les 15 jours. Ce partenariat a été poursuivi en 2024, le poste de la psychologue n'étant toujours pas pourvu.

Nombreux ont été les entretiens menés par la psychologue libérale auprès des résidents du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ».

A la fin de chaque entretien, la psychologue retranscrit ses observations sur le logiciel de soin pour que l'équipe puisse avoir les informations.

3.6.2. L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHIATRIQUE

Les résidents bénéficient également d'un suivi psychiatrique. Le psychiatre du secteur intervient tous les 3 mois au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». En plus de procéder au renouvellement des traitements psychiatriques, le psychiatre voit tous les résidents en entretien.

Les infirmiers du CMP interviennent également une fois par mois dans la structure en fonction des situations compliquées ou de certains questionnements des résidents. Ils peuvent également intervenir en fonction des besoins et des demandes des résidents. Les résidents peuvent également se rendre directement au CMP pour des entretiens auprès des infirmiers ou de la psychologue du CMP.

4. PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

4.1. LES PARTENARIATS SPECIFIQUES

4.1.1. LES PARTENARIATS DE SANTE

En matière d'accompagnement médical, les résidents bénéficient d'un suivi auprès d'un médecin traitant. Les médecins traitants intervenant au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » sont au nombre de 3. Les 36 résidents en accueil permanent sont suivis régulièrement par leur médecin traitant qui effectue le renouvellement des traitements concernant leur pathologies chroniques, et leur prodigue une consultation médicale si besoin en cas de pathologie aigue.

Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » a également établi une convention avec une sage-femme libérale qui intervient auprès des résidentes du foyer qui le souhaitent.

4.1.2. LE PARTENARIAT TECHNIQUE

Une convention lie le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » avec un laboratoire d'analyses médicales, lequel passe tous les jours afin de récupérer les analyses biologiques des résidents. Cette convention permet également au Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » de faire évacuer ses déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

4.2. L'INSCRIPTION DANS LE RESEAU

4.2.1. LA MDPH

La Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour mission principale l'accès aux droits et la compensation des conséquences du handicap. Une spécificité vosgienne : la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) regroupe sous une même entité les services dédiés aux personnes âgées et personnes handicapées de la MDPH et du Conseil départemental. Les principales missions de la MDPH sont l'accueil, l'information et l'orientation des personnes handicapées et de leur famille pour l'accès aux droits, l'évaluation de leurs capacités et de leurs besoins, dans le cadre des demandes de compensation, la décision des besoins de compensation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), le suivi des décisions de la CDAPH, la mise en œuvre de la conciliation, la gestion d'un Fonds de Compensation. Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » est quelques fois sollicité pour participer à des groupes de travail afin d'approfondir et /ou de résoudre une situation complexe ou d'urgence d'un résident en particulier.

4.2.2. LES GROUPES DE TRAVAIL SUR LE DEPARTEMENT

Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » a participé, en 2024, dans la continuité de ce qui avait été engagé en 2023, à un groupe de travail sur le répit des aidants des personnes en situation de handicap. L'objectif de ce groupe de travail était de faire un état des lieux des solutions existantes et de les recenser dans un fascicule à remettre aux familles. Etant donné que le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » possède une chambre d'accueil temporaire, il était intéressant de positionner le foyer sur les propositions de répit qui peuvent être faites aux aidants sur le territoire des Vosges.

5. L'EXPRESSION DES USAGERS

5.1. LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le Conseil de vie sociale (CVS) s'est réuni quatre fois en 2024. Au sein du FAS Paul Vincent, le CVS permet l'expression des résidents, mais aussi de leur famille et des représentants légaux des résidents. Le CVS est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Les membres du CVS formulent des avis et des propositions. Sont particulièrement concernés comme sujet de discussion : l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, ainsi que les projets de travaux et d'équipements. Le CVS est aussi obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement. C'est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation et l'implication des résidents.

5.2. LES ENQUETES DE SATISFACTION

Les enquêtes de satisfaction se sont déroulées du 6 janvier 2025 au 7 février 2025. Ces enquêtes de satisfaction se rapportent à l'année 2024 et ont été envoyées aux familles et aux représentants légaux des résidents. Les résidents ont également participé, soit seuls soit avec l'aide de leur référent. Du côté des résidents, le taux de participation est de **70,73%** et du côté des familles, le taux de participation est de **68,75%**.

Après avoir exploité l'ensemble des questionnaires, nous trouvons un taux de satisfaction de **91,15%** pour les résidents et **94,18%** pour les familles et les représentants légaux. Les retours sont très positifs que ce soit du côté des résidents que du côté des familles. L'exploitation des questionnaires de satisfaction se trouve en annexe à la fin du rapport d'activité. Les questions ont été regroupées autour de 5 grands thèmes : Ecoute et Information, Hébergement et cadre de vie, Animation et vie sociale, Soins et accompagnement, Restauration.

5.3. LES GROUPES DE PAROLE OU D'EXPRESSION

Les temps de parole des résidents restent des temps forts au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Ces temps de parole sont des lieux d'expression pour les résidents sur tout ce qui fait leur vie au Foyer. Ces moments peuvent être formels ou informels : des conseils de Maison ou des groupes de parole, ou simplement une discussion autour d'un café.

Ces temps d'échange permettent aux résidents de s'exprimer librement et de poser des questions sur des thèmes différents.

6. LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Retour sur des moments forts vécus en 2024 par les résidents et les salariés du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ».

6.1. LES FETES

- **14 FEVRIER 2024 : BAL DE CARNAVAL**



- **29 JUIN 2024 : LA KERMESSE ET LE REPAS DES FAMILLES**



6.2. LES EVENEMENTS

- **20 MARS 2024 : ELECTION DU PLUS BEL ŒUF DE PAQUES ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES DE MOYENMOUTIER**



- 14 JUIN 2024 : FETE DE LA MUSIQUE AVEC L'HARMONIE DE MOYENMOUTIER



- 6 DECEMBRE 2024 : VISITE DE SAINT NICOLAS



6.3. LES MANIFESTATIONS

- **17 NOVEMBRE 2024 : MARCHE DE NOËL**



- **ET TOUT AU LONG DE L'ANNEE DE NOMBREUX REPAS A THEME PROPOSES PAR NOTRE PRESTATAIRE RESTAURATION...**



Brésil



JO



Saint Patrick

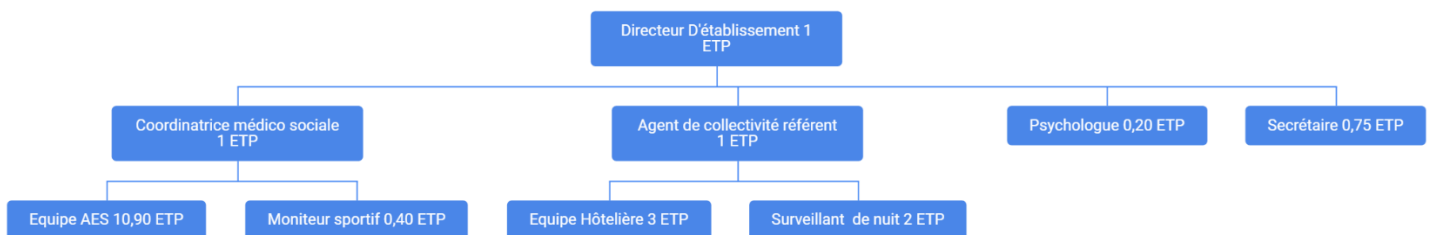


Semaine du goût

7. LES RESSOURCES HUMAINES

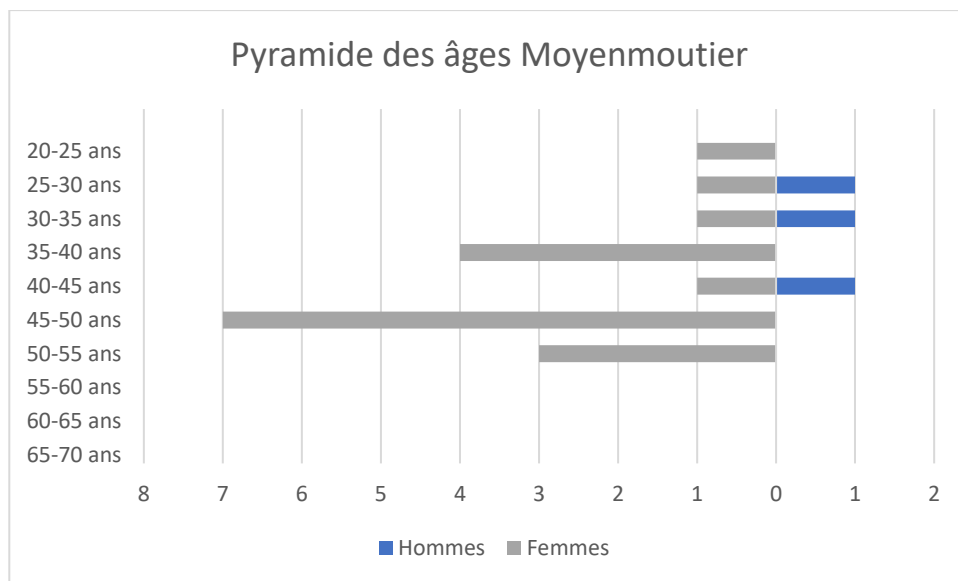
7.1. L'ORGANIGRAMME

L'organigramme des postes en 2024 est de 20,25 ETP. Les salariés sont au nombre de 22. Le nombre d'effectifs reste stable.

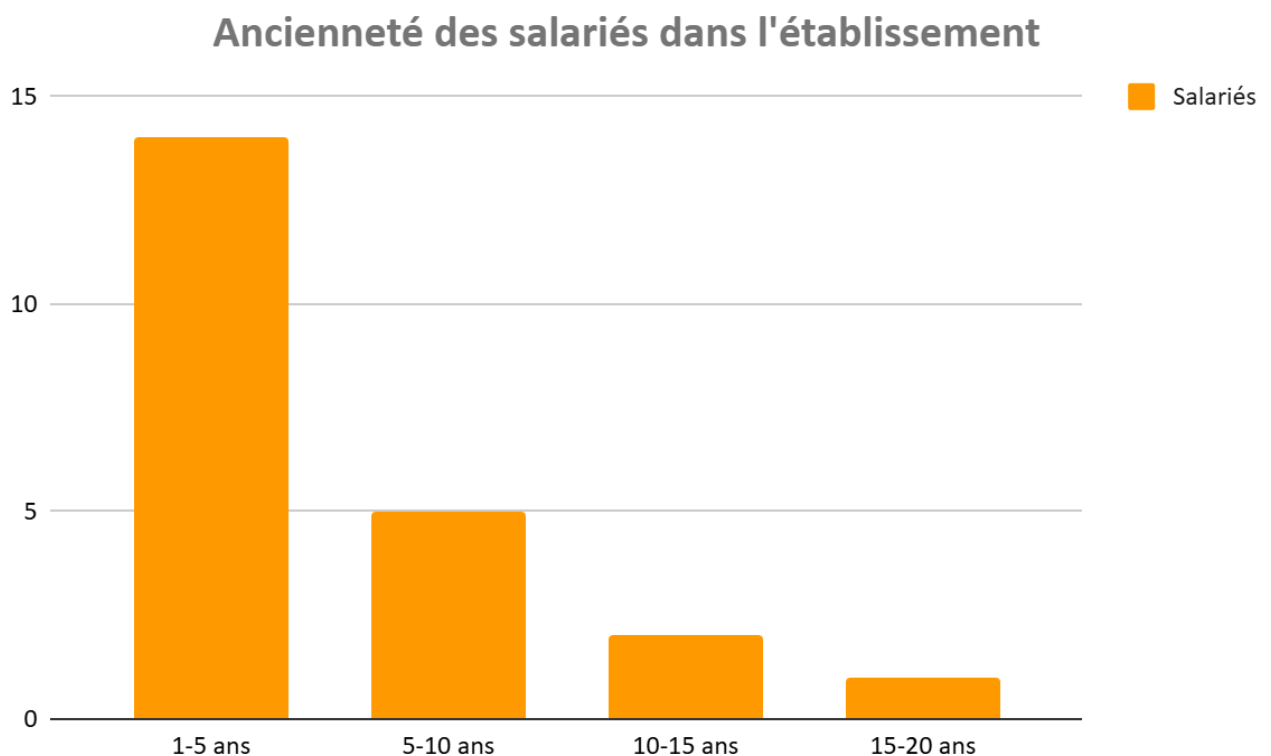


La campagne des entretiens annuels et professionnels a été menée dans le second semestre 2024.

7.2. ANCIENNETE ET PYRAMIDE DES AGES DES SALARIES



La moyenne d'âge des salariés du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » est de 43 ans. Il y a une majorité de femmes parmi les salariés.



L'ancienneté moyenne est de 5 années. Une seule salariée a une ancienneté de 20 ans et deux autres salariés ont, quant à eux, une ancienneté de 14 ans au sein de la structure.

7.3. L'ENCADREMENT

Au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », l'équipe médico-sociale est encadrée par une coordinatrice médico-sociale. L'équipe hôtelière est, quant à elle, encadrée par un agent de collectivité référent. Le management réalisé par les chefs d'équipe est un management participatif. Dans ce même esprit, une réunion est programmée tous les lundis avec les chefs d'équipe et la direction afin de favoriser la communication entre les différents services de l'établissement et afin de mettre en œuvre la ligne directionnelle des projets à venir.

7.4. LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

En janvier 2024, l'équipe hôtelière a accueilli un nouvel agent de collectivité, suite à la demande de la direction d'augmenter le nombre d'ETP des agents de collectivité afin de renforcer de l'équipe hôtelière.

En mai 2024, une salariée occupant le poste d'AES a souhaité démissionner pour se tourner vers une nouvelle orientation professionnelle, ce qui a permis le recrutement d'une nouvelle personne en CDI sur un poste d'AES.

7.5. L'ABSENTEISME ET LA POLITIQUE DE REMPLACEMENT

En 2024, il y a eu quelques arrêts maladie. 12 arrêts maladie courts concernant 7 salariés ont été comptabilisés en 2023. La politique des ressources humaines du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » permet le remplacement systématique des salariés absents. Pour ce faire, un pôle de remplacement a été mis en place. Deux personnes, ayant le diplôme AES, assurent le remplacement des personnes absentes, en ce qui concerne l'équipe médico-sociale, que ce soit pour des arrêts maladie ou pour des absences liées à des congés. En ce qui concerne l'équipe hôtelière, une personne est également positionnée sur tous les remplacements concernant les agents de collectivité et les surveillants de nuit.

7.6. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Depuis quelques années, le Foyer d'Accueil Spécialisé « Paul Vincent » de Moyenmoutier est un site qualifiant et reconnu par différents organismes de formation tels que l'ALAJI, organisme formant des accompagnants éducatif et social (AES) ou le lycée professionnel Jean Baptiste Augustin, formant des élèves au BAC professionnel Accompagnement soins, et services à la personne (ASSP).

En 2024, le Foyer « Paul Vincent » a poursuivi le partenariat avec l'institut de formation des ambulanciers de Golbey afin de pouvoir accueillir en stage des élèves ambulanciers. De plus, fin 2024, un apprenti AES a rejoint les rangs de l'équipe.

En 2024, ce sont 31 stagiaires qui ont été accompagnés venant de différents établissements de formation :

- Stagiaire AES : **2 personnes** de l'ALAJI de Saint Dié des Vosges
- Stagiaire Bac pro ASSP : **10 personnes** du Lycée JB Augustin
- Stagiaire découverte du métier AS : **1 personnes** de ALAJI de Saint Dié des Vosges
- Stagiaire découverte métier Agent de propreté : **2 personnes** ALAJI de Saint Dié des Vosges
- Stagiaire Agent de service médico-social : **3 personnes** de l'ALAJI de Saint Dié des Vosges
- Stagiaire Ambulancier : **5 personnes** de IFA de Golbey
- Apprenti AES : **1 personne** de la MFR de Gugnécourt

7.7. LA POLITIQUE DE FORMATION

60% des membres du personnel ont bénéficié d'une action de formation au courant de l'année 2024. Une formation sur la conduite des entretiens annuels a été proposée aux chefs d'équipe afin qu'il puisse au mieux appréhender cette mission. De même, suite à la nomination d'un cadre hiérarchique, celui-ci a bénéficié d'une formation auprès du directeur général afin de mieux connaître les objectifs et missions d'un cadre hiérarchique.

7.8. LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Actuellement, c'est au nombre de 6 salariés que les représentants du personnel siègent au Comité Social et Economique (CSE) de l'Association Résidences Boussac. Le CSE de l'Association se réunit une fois par mois. De plus, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) se réunit une fois par an sur chacun des sites de l'Association.

7.9. L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'analyse des pratiques professionnelles, élément indispensable au travail des équipes et au soutien dans les situations difficiles, s'est déroulée de manière épisodique tout au long de l'année 2024. La psychologue en charge de l'analyse des pratiques professionnelles, réunit l'équipe et évoque des situations qui ont pu être compliquées pour les salariés. Les agents de collectivités ont également pu participer à certaines réunions dédiées aux analyses de pratiques professionnelles.

8. LA DEMARCHE QUALITE

La politique générale de l'Association des Résidences Boussac est centralisée autour de la qualité. De ce fait, le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » a investi, en 2021 dans un nouveau logiciel de soins : le logiciel Netvie.

8.1. LA GESTION DES RISQUES

La démarche qualité prend appui sur les objectifs visés décrits dans le projet d'établissement et dans le plan d'action. Cette démarche est transversale et porte sur la structure dans sa globalité et sur tous les aspects qui la composent : management, ressources humaines, ressources financières, prestations d'accompagnement, la maintenance et la sécurité... En ce qui concerne, la gestion des risques le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est mis à jour régulièrement et présenté lors de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) qui se réunit une fois par an en ce qui concerne le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Les registres de sécurité sont vérifiés régulièrement afin de s'assurer que tous les registres soient à jour et que toutes les maintenances soient effectives.

8.2. OUTIL DE PILOTAGE

8.2.1. LE LOGICIEL NETVIE

Depuis février 2021, Le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » s'est doté du logiciel Netvie. Ce logiciel est un outil performant et innovant au service de la qualité. Netvie est un dossier informatisé proposant l'ensemble des fonctionnalités métiers nécessaires à la gestion de l'établissement et à l'accompagnement des résidents. Ce logiciel se personnalise aux besoins de l'établissement et de ses utilisateurs, et s'adapte en fonction de chaque structure.

Spécifiquement développé pour les professionnels des structures accompagnant des personnes en situation de handicap, le logiciel Netvie couvre de nombreux domaines nécessaires à la bonne tenue du dossier informatisé des résidents. Il facilite les échanges entre les résidents et les professionnels de santé. En effet, le médecin traitant peut consulter depuis son cabinet et sans aucune installation technique le dossier unique de l'utilisateur accessible via un simple navigateur web. Il accède en ligne et en toute sécurité à l'ensemble des données médicales de son patient et des documents intégrés tout au long de sa vie. Le pharmacien peut également consulter ce dossier informatisé à tout moment.

Les données saisies par le professionnel alimentent automatiquement les statistiques et les indicateurs qualité de l'HAS et de l'ANAP pour la direction.

8.3. LES EVALUATIONS REALISEES

Toujours dans le cadre de la démarche qualité, une réelle importance est donnée aux évaluations internes et externes. Ces évaluations permettent d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées au sein d'un établissement médico-social.

La dernière évaluation externe a été réalisée en 2015 au sein du Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent ». Les modalités de réalisation des évaluations ont été modifiées en 2022. L'évaluation consiste en une appréciation indépendante de la qualité des prestations, réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'établissement, dans le cadre d'une visite au sein de l'établissement concerné.

L'évaluation externe s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations, comme nous le rappelle l'article L 312-8 du CASF dans sa version en vigueur depuis le 1er janvier 2021 : « *Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent [...]* » De ce fait, un nouveau référentiel a vu le jour et constitue un outil privilégié dans la préparation de l'évaluation externe par l'établissement concerné

9. LES INVESTISSEMENTS

Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu en 2019 par le Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent », un plan d'investissements avait été établi pour les 5 années suivant la signature du CPOM.

En 2024, différents investissements ont été réalisés tels que l'achat d'une nouvelle armoire négative, une nouvelle friteuse et de nouveaux filtres pour la hotte.

Au cours de l'année 2024, de nouveaux aménagements ont permis la création d'une salle de cinéma et l'installation de deux coins « détente » à l'extérieur.



La salle cinéma



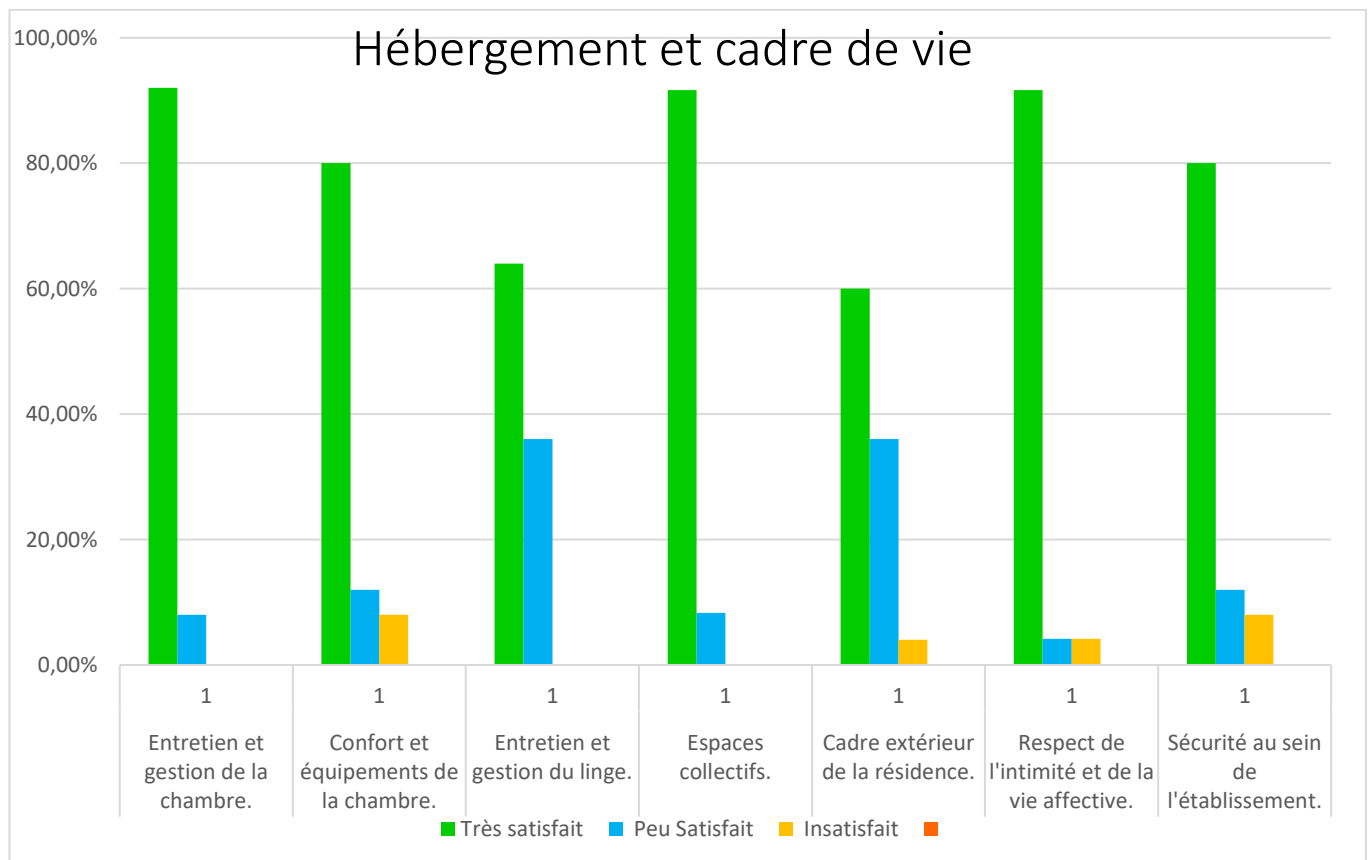
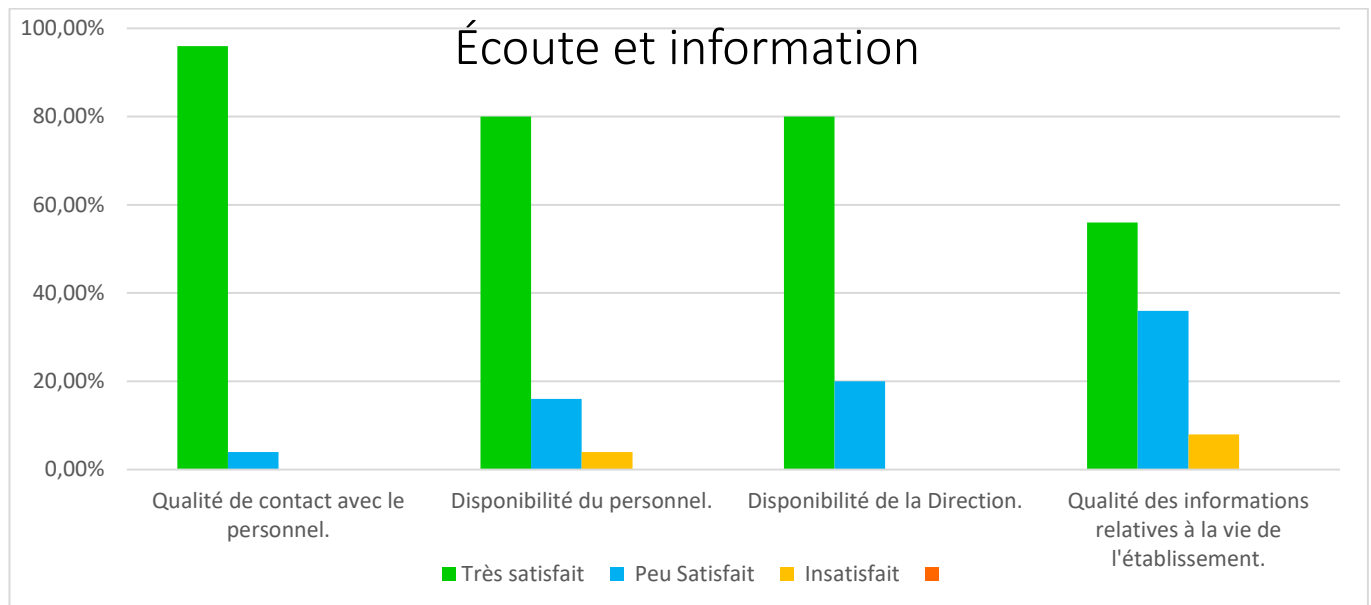
Espace détente 1

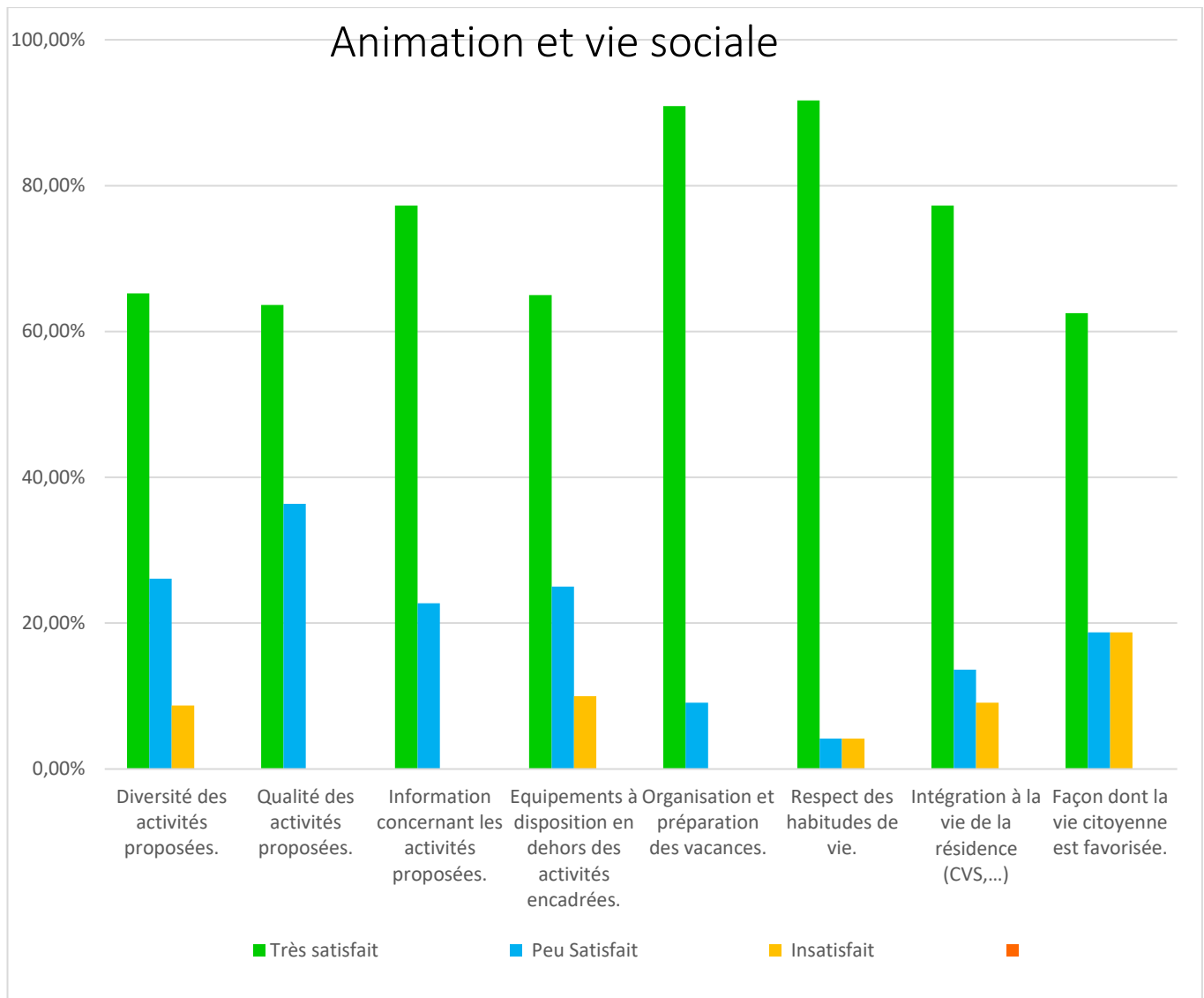


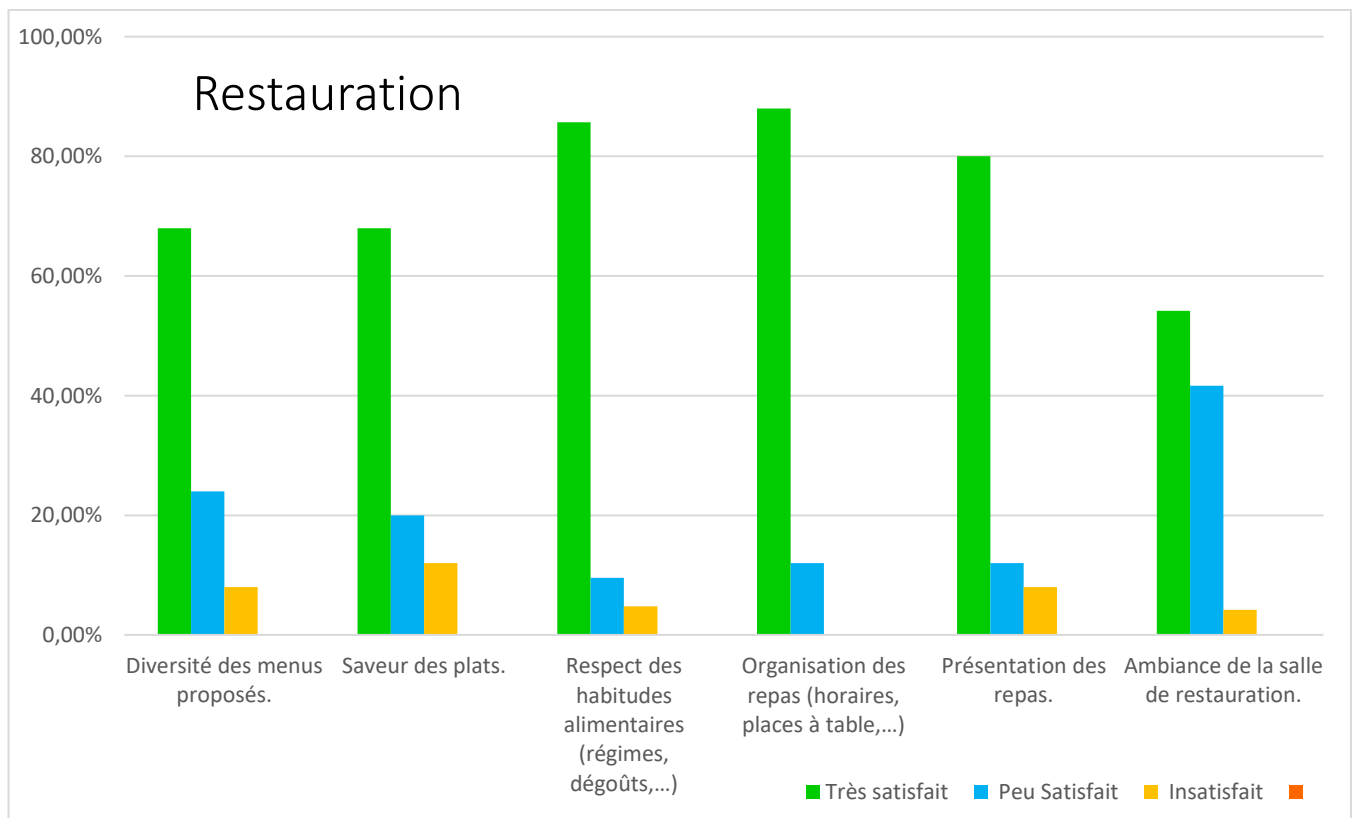
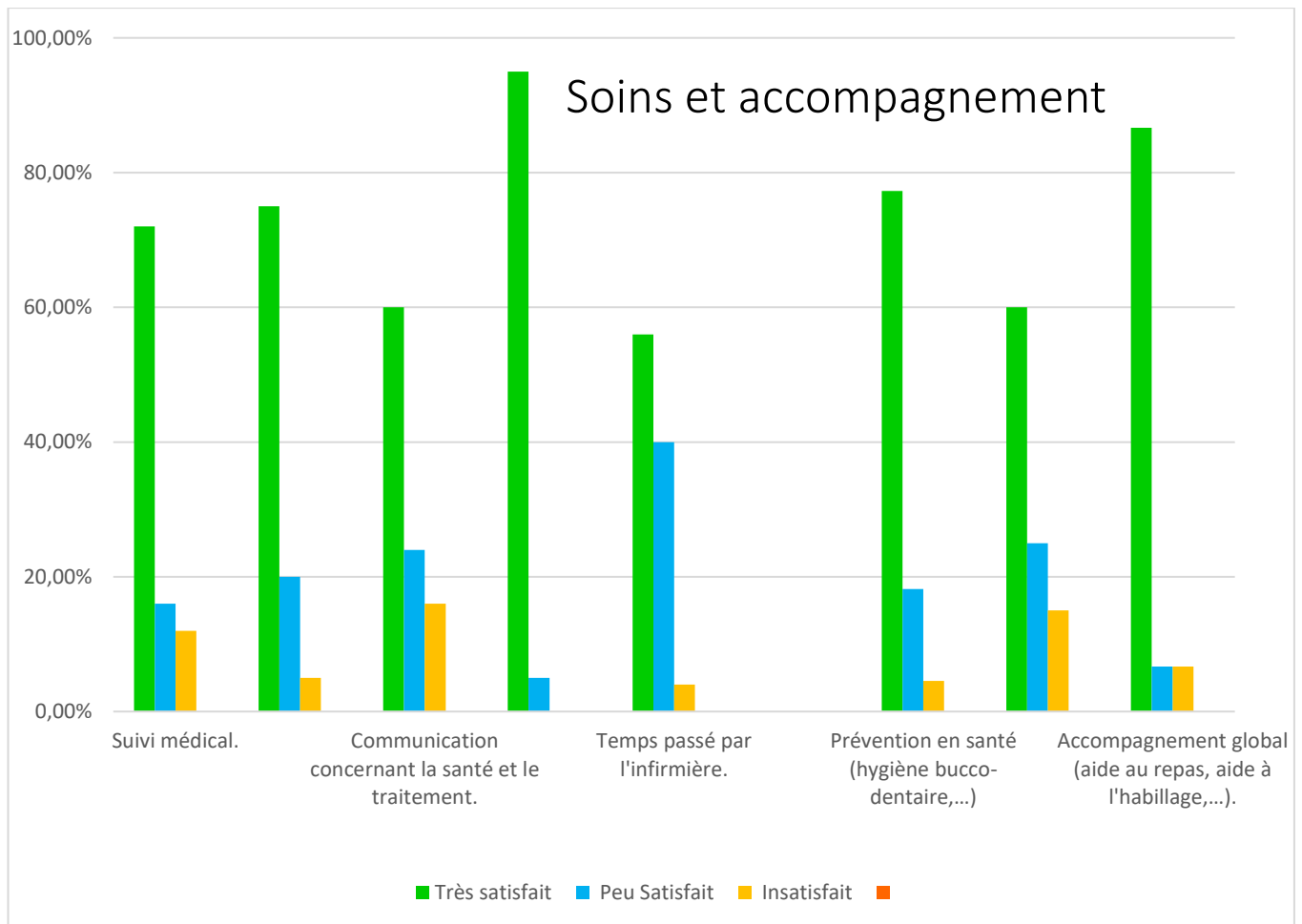
Espace détente 2

10. ANNEXES

QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES RESIDENTS







QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES FAMILLES/REPRESENTANTS LEGAUX

